



Assemblée
Point 2

A/119/2-P.1
9 octobre 2008

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation des Emirats arabes unis**

En date du 7 octobre 2008, le Secrétaire général a reçu de la délégation des Emirats arabes unis une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Endiguer la crise financière mondiale et son impact sur les
économies nationales : le rôle des parlements".

Les délégués à la 119^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 119^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation des Emirats arabes unis le lundi 13 octobre 2008.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
SECRETAIRE GENERAL DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE
DES EMIRATS ARABES UNIS**

Abou Dhabi, le 7 octobre 2008

Monsieur le Secrétaire général,

Le Groupe interparlementaire des Emirats arabes unis souhaite demander l'inscription d'un point d'urgence intitulé :

"Endiguer la crise financière mondiale et son impact sur les
économies nationales : le rôle des parlements"

à l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP.

Vous trouverez ci-joint le texte d'un mémoire explicatif ainsi qu'un projet de résolution pour examen et décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Mohamed Salem AL-MAZROUI
Secrétaire général du Groupe
interparlementaire des
Emirats arabes unis

ENDIGUER LA CRISE FINANCIERE MONDIALE ET SON IMPACT SUR LES ECONOMIES NATIONALES : LE ROLE DES PARLEMENTS

Mémoire explicatif présenté par le Groupe interparlementaire des Emirats arabes unis

1. D'après les prévisions, l'actuelle crise financière mondiale va entraîner l'effondrement des sociétés stables et l'anéantissement des résultats obtenus par les politiques économiques appliquées dans les pays en développement. Selon certaines estimations, la crise économique pourrait aggraver de plus de 50 pour cent la pauvreté dans le monde et ajouter plus de 100 millions de personnes au nombre de pauvres. On prévoit que les taux de croissance du monde entier diminueront de plus de 70 pour cent et que les indicateurs économiques passeront en dessous des 3 pour cent rien que cette année.
2. La faillite des institutions financières internationales pourrait mettre en péril les économies et les investissements des citoyens dans le monde entier et se répercuter sur les plans de développement économique et social de tous les pays. Cette situation exige de revoir complètement les politiques de libéralisation des marchés.
3. Des foyers de tension et de conflit international ont émergé, car la crise financière a des ramifications non seulement économiques, mais aussi politiques. Dans ce contexte, il est important de trouver de nouvelles façons de soutenir l'économie par-delà les frontières internationales reconnues. Il convient en outre de rappeler que les effets cumulés du Krach de Wall Street en 1929 ont créé les conditions qui ont conduit au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.
4. L'accentuation du risque d'une récession économique internationale et la prolongation d'une telle récession auraient des conséquences dévastatrices. Les institutions financières multilatérales seraient forcées de retirer nombre de leurs investissements dans les pays en développement, ce qui ferait baisser la demande des produits exportés par ces pays.
5. On s'attend à une augmentation des taux de chômage de plus de 40 pour cent dans les pays développés et de plus de 60 pour cent dans les pays en développement, ce qui pourrait engendrer des problèmes sociaux accrus dans nombre d'entre eux. Plus de 445 000 inscriptions au chômage ont déjà été enregistrées depuis le début de la crise.
6. L'effondrement des marchés financiers mondiaux et de plusieurs grandes entreprises pourrait aggraver encore la situation des bourses mondiales, qui ont déjà enregistré des pertes historiques, en plus d'avoir perdu la confiance du public.
7. Le dérèglement des marchés monétaires internationaux a entraîné un déséquilibre de la valeur de référence des monnaies nationales par rapport aux devises fortes, en particulier par rapport au dollar E.-U., ce qui pourrait plonger l'économie mondiale dans le marasme avec l'augmentation du prix des produits de base et les déséquilibres entre le prix des exportations et celui des importations.

8. Les institutions financières nationales et internationales vont inévitablement perdre la confiance dont elles jouissaient, ce qui mènera à un recul de l'investissement national et international lié à l'augmentation des emprunts.

9. Les répercussions économiques de cette crise risquent de s'aggraver encore, ce qui porterait gravement préjudice aux pays en développement si la crise financière internationale persiste. Il en résultera une pression économique et sociale accrue sur la balance des paiements des pays en développement et une hausse du prix de leurs importations.

10. Si la communauté internationale ne trouve pas de solution, le coût total de cette crise financière internationale, déjà estimé à environ 1 300 millions de dollars E.-U, n'en sera que plus grand.

ENDIGUER LA CRISE FINANCIERE MONDIALE ET SON IMPACT SUR LES ECONOMIES NATIONALES : LE ROLE DES PARLEMENTS

Projet de résolution présenté par le Groupe interparlementaire des EMIRATS ARABES UNIS

La 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *considérant* l'importance de la coopération entre parlements et gouvernements pour endiguer les effets de la crise financière mondiale qui menacent la stabilité, la sécurité et le développement de la planète,
- 2) *consciente* de la responsabilité qu'a la communauté internationale de faire face à la crise économique internationale afin de répondre aux besoins de développement humain d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD),
- 3) *consciente* de la menace que la crise économique internationale fait peser sur le développement durable - jugé essentiel pour le progrès humain, en particulier au regard de la Déclaration adoptée au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002,
- 4) *tenant compte* de la nécessité de prévoir des ressources financières suffisantes et de mettre en place les conditions économiques nécessaires aux plans national et international pour instaurer un système économique mondial stable, juste et sûr,
- 5) *consciente* de l'interdépendance des économies nationales et du système économique mondial, qui exige une approche universelle et une coopération internationale forte pour garantir une utilisation optimale des ressources financières ainsi que la mise en place d'institutions financières fortes et fiables,
- 6) *rappelant* que le Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique), en 2002, indique en particulier que la stabilité financière internationale est cruciale pour la croissance économique mondiale,
- 7) *préoccupée* de ce que la crise financière internationale a sapé la stabilité sociale dans de nombreux pays et menace les acquis démocratiques et les avancées en matière de droits de l'homme,
 1. *appelle* à la tenue d'une conférence parlementaire internationale avec des experts de la finance internationale, pour examiner les effets de la crise financière internationale sur le système économique mondial et définir des moyens pour faire face à ses conséquences;
 2. *demande instamment* aux commissions parlementaires traitant des questions financières, économiques et commerciales de convoquer d'urgence des réunions pour définir les meilleurs moyens pour protéger les institutions financières et atténuer les effets de la crise financière internationale en attendant qu'une stratégie mondiale ait été trouvée pour l'endiguer;

3. *appelle* les gouvernements à inclure des parlementaires dans les délégations officielles qu'ils envoient aux conférences, forums et réunions organisés au sujet de la crise financière internationale, de façon à ce qu'ils puissent exprimer leurs points de vue et leurs idées en leur qualité de représentants des citoyens;
4. *appelle de ses vœux* les mesures nationales et internationales nécessaires pour contrôler les institutions financières et atténuer l'impact de cette crise qui se traduit par des risques de change et de liquidité intempestifs;
5. *encourage* la mise en œuvre de lois et de normes arrêtées au plan international quant à la transparence des marchés financiers et *préconise* de veiller à la validité des transactions financières, ce qui permettrait de renforcer la capacité nationale et internationale d'appréciation des risques financiers;
6. *appelle de ses vœux* la constitution de fonds d'investissement et de fonds nationaux d'urgence destinés à atténuer les conséquences sociales potentielles de la crise financière internationale, notamment en ce qui concerne l'emploi, la sécurité de l'emploi, l'augmentation des prix et la pauvreté, autant d'éléments dont il est question dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies;
7. *appelle* les banques centrales et les instances de contrôle des changes à mettre en place des politiques, des procédures et des mesures prudentielles pour assurer la sauvegarde des secteurs financier et bancaire dans les prochains mois, jusqu'à ce que les effets de la crise financière internationale actuelle se soient dissipés;
8. *souscrit* aux efforts internationaux visant à tenir un sommet mondial sur la crise financière internationale avec, en parallèle, une manifestation parlementaire, et *affirme* l'importance du Pacte mondial des Nations Unies pour tout plan d'urgence international visant à sauver le système financier international;
9. *appelle* à un contrôle accru des prêts hypothécaires et des prêts interbancaires, qui constituent des investissements d'actifs, de manière à corriger la marge de crédit immobilier et à réguler la valeur de l'immobilier sur les marchés nationaux;
10. *appelle* à l'adoption des mesures juridiques nécessaires pour que les personnes responsables de la crise financière internationale puissent être traduites en justice et que la confiance des déposants dans les institutions financières puisse être rétablie;
11. *encourage* la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires (en particulier dans le cadre des Nations Unies) pour ne pas avoir à revoir à la baisse les montants de l'aide et de l'appui financier déjà arrêtés afin de ne pas faire obstacle à la réalisation des OMD, en particulier des objectifs qui consistent à réduire la faim dans le monde et à faire diminuer de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.